



Commune de Rou-Marson

Procès-verbal du Conseil Municipal **du mercredi 26 août 2026**

Ouverture de la séance

Le quorum étant atteint, Le Maire déclare la séance ouverte à 20h15mn.

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Rodolphe MIRANDE, Maire.

Présents : Mmes Katia Boussault, Florence Delisle, Caroline Flao, Evelyne Gasté, Marie-Noëlle Haye et Nadège Simon.

MM. Laurent Davy, Claude Durand, Marc Jaouen, Laurent Pasquier, Maël Penfrat et Rodolphe Mirande.

Excusés : M. Christophe Gerboin qui donne pouvoir à Mme Caroline Flao

Mme Eloïse Grolleau et M. Bruno Montière

Absent :

Désignation d'un secrétaire de séance

Le Maire sollicite un membre du Conseil Municipal pour assurer le secrétariat de la séance. Madame Marie-Noëlle Haye est désignée pour l'assurer.

Il est ensuite procédé à l'examen des affaires inscrites à l'ordre du jour

1. Demande de suppression partielle d'un emplacement réservé

Monsieur le Maire expose aux conseillers qu'un emplacement réservé de 56 m² du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal empiète sur une parcelle constructible et que les propriétaires demandent la suppression de cet emplacement réservé. Il se situe au croisement de la rue de l'Eglise et du chemin de Pont-Archer au village de Rou.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proposer à la Communauté d'Agglomération Saumur Val de Loire la réduction pour 56 m² de l'emplacement réservé n° 29 du Plan Local d'Urbanisme intercommunal et charge la CA Saumur Val de Loire de lancer une procédure de modification simplifiée du Plan Local d'Urbanisme intercommunal.

2. Création d'un emploi à durée déterminée sur un poste d'adjoint administratif

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que l'article L.332-8 3° du Code Général de la Fonction Publique autorise le recrutement, pour les communes de moins de 1 000 habitants, d'un agent contractuel sur un poste d'adjoint administratif pour le secrétariat de la mairie, en vue du départ en retraite de l'actuelle secrétaire.

Puis il propose la création d'un emploi sur le grade d'adjoint administratif, dont la durée hebdomadaire de service est de 14 heures et de l'autoriser à recruter un agent contractuel du 1^{er} septembre au 31 décembre 2026.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- De créer un emploi relevant du grade d'adjoint administratif, en vue du départ en retraite de l'actuelle secrétaire, d'une durée hebdomadaire de travail égale à 14^{ème}/35^{ème}, à compter du 1^{er} septembre 2026 jusqu'au 31 décembre 2026.
- La rémunération sera fixée par référence à l'indice brut 378, indice majoré 371 (6^{ème} échelon du grade d'agent administratif). En cas de modification par la réglementation des indices brut et/ou majoré, il sera fait application, de droit, des nouveaux indices correspondants à cet échelon.
- Cet agent aura la possibilité de bénéficier de l'IFSE.

3. Déclaration d'intention d'aliéner

Monsieur le Maire présente une déclaration d'intention d'aliéner dont les parcelles suivantes, section E n° 1246 et 1249 sont soumises au droit de préemption.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, de ne pas exercer son droit de préemption sur la vente de ce bien situé au village de Rou.

4. Transport solidaire

Monsieur le Maire rappelle aux Conseillers la délibération du 7 septembre 2022 exprimant le souhait de la commune d'adhérer à la démarche de transport solidaire organisé par l'AFRIEJ Culture et Loisirs.

Il s'agit d'un service de transport basé sur le bénévolat et l'échange, afin de lutter contre l'isolement des personnes. Il est géré par l'AFRIEJ Cultures et Loisirs, en partenariat avec les communes de : Artannes-sur-Thouet, Bellevigne-les-Châteaux, Rou-Marson, Varrains et Verrie.

Le transport solidaire a pour objectif de créer du lien social et de permettre aux personnes de se déplacer pour les nécessités de la vie courante.

Les chauffeurs bénévoles percevront une indemnité kilométrique.

Puis il présente le projet de règlement du transport solidaire destiné aux futurs utilisateurs ainsi que le coût et le financement de ce service.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal accepte de verser une subvention de 414 € pour l'année 2026.

La séance est levée à 10h

A Rou-Marson, le 31 août 2026

Le Maire



Rodolphe MIRANDE



La secrétaire de séance



Marie-Noëlle HAYE